

Une logique de proximité

La Fondation de France est présente sur l'ensemble du territoire. Cette proximité permet un contact direct avec les donateurs, fondateurs et bénéficiaires et favorise l'adaptation des propositions de la Fondation de France aux réalités de terrain.

Fondation
de
France

Siège et Centre-Ouest

Programme Habitat
40 avenue Hoche
CS 30001
75008 Paris
Tél. : 01 44 21 87 49
E-mail : habitat@fdf.org

Grand-Ouest

Départements : 29, 22, 56, 35, 53, 72
8 rue du Pré Botté
35000 Rennes
Tél. : 02 99 38 24 22

Départements : 44, 49, 37, 85, 79, 86
5, rue Columelle
44000 Nantes
Tél. : 02 51 83 20 70

E-mail : grandouest@fdf.org

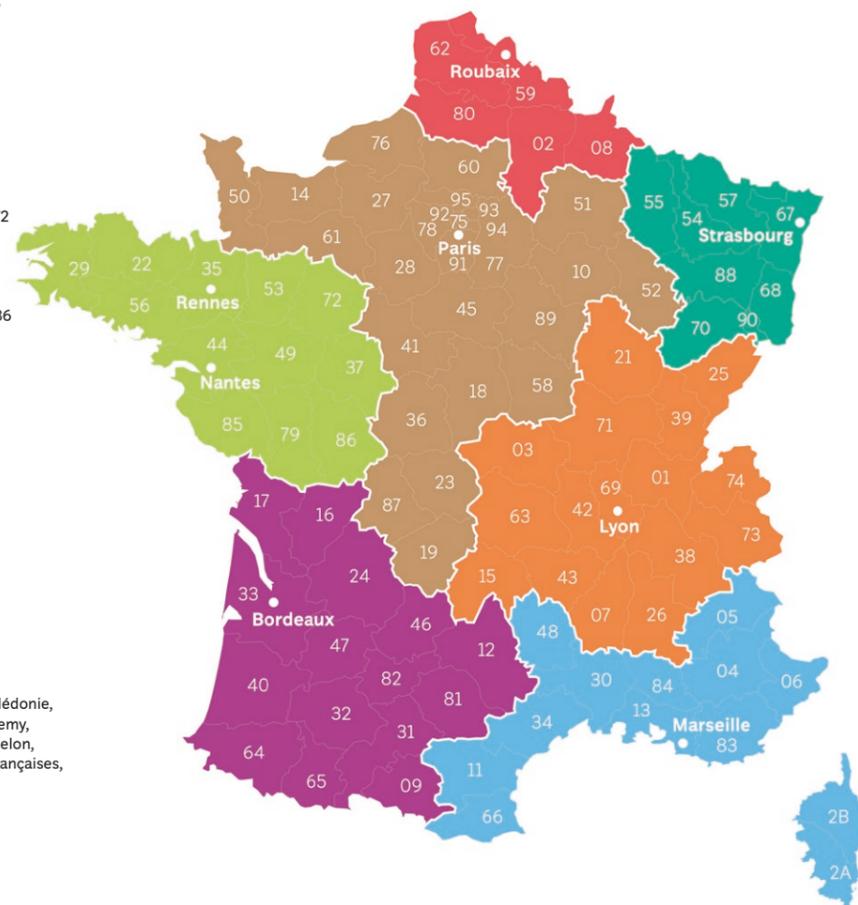
Sud-Ouest

16 rue Montesquieu
33000 Bordeaux
Tél. : 05 56 52 03 07
E-mail : sudouest@fdf.org

France d'Outre mer

Guadeloupe, Guyane, La Réunion,
Martinique, Mayotte, Nouvelle-Calédonie,
Polynésie française, Saint-Barthélemy,
Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon,
Terres australes et antarctiques françaises,
Wallis-et-Futuna.

Programme Habitat
40 avenue Hoche
CS 30001
75008 Paris
Tél. : 01 44 21 87 49
E-mail : habitat@fdf.org



Nord

29 Grand'Rue
59100 Roubaix
Tél. : 03 20 11 80 90
E-mail : nord@fdf.org

Grand Est

10 rue Sainte-Marguerite
CS 90012
67083 Strasbourg cedex
Tél. : 03 88 22 78 68
E-mail : grandest@fdf.org

Centre-Est

19 rue de l'Arbre Sec
69001 Lyon
Tél. : 04 72 10 92 30
E-mail : centreest@fdf.org

Méditerranée

42 rue Montgrand
CS 20004
13006 Marseille
Tél. : 04 91 90 08 77
E-mail : mediterranee@fdf.org

Avec les 775 fonds et fondations qu'elle abrite, la Fondation de France a soutenu près de 150 000 projets d'intérêt général qui répondent à quatre grands enjeux : l'aide aux personnes vulnérables, le développement de la connaissance (recherche, culture, éducation, formation), l'environnement et le développement de la philanthropie. Indépendante et privée, la Fondation de France ne reçoit aucune subvention et ne peut agir que grâce à la générosité des donateurs.

40 avenue Hoche
75008 Paris
Tél.: 01 44 21 31 00
Fax: 01 44 21 31 01
fondationdefrance.org

Fondation
de
France

Aider les personnes
vulnérables

Appel à projets 2016

Habitat, développement social et territoires

Dates limites de retour des dossiers : 15 mars 2016 et 9 septembre 2016

Contexte

Aujourd'hui, plus que jamais, le logement représente l'une des clés essentielles de l'insertion, de l'équilibre et du mieux-être des familles et des personnes fragilisées. Or, de plus en plus de ménages modestes, de jeunes, de personnes isolées ou de familles nombreuses sont exclus des dispositifs d'accès au logement, même sociaux. De plus, ils sont rarement associés aux solutions qui répondraient le mieux à leur situation.

Squats, logements insalubres, hôtels meublés, pénurie et suroccupation de logements, hébergements temporaires... Plus de 3,6 millions de personnes se retrouvent dans des situations de mal-logement à l'origine de troubles du sommeil, de mauvaises conditions d'hygiène, de pathologies respiratoires mais aussi de ruptures et d'échecs scolaires pour les enfants, de tensions voire de violences intrafamiliales.

Objectifs

Depuis 14 ans, le programme Habitat de la Fondation de France soutient des projets de logement stable, principalement pour un public qui se retrouve exclu des dispositifs de droit commun. Pour réagir à la pénurie de logements sociaux, le programme Habitat souhaite également encourager l'implication des habitants, la solidarité et la diversité de l'habitat dans les territoires urbains et ruraux. Enfin, à l'échelle d'un quartier ou d'un bourg, la Fondation de France veut favoriser la participation durable des habitants à l'aménagement de leurs espaces communs de vie.

Qui peut répondre ?

Cet appel à projets concerne les organismes à buts non lucratifs ayant un projet d'intérêt général.

Axe 1

Un habitat choisi, accessible aux ménages les plus fragiles

Toute personne devrait pouvoir bénéficier d'un logement décent et le garder, qu'elle soit locataire, colocationnaire ou propriétaire. Tout logement devrait être autonome, économe en énergie, adapté à ses habitants et accessible financièrement afin d'offrir stabilité, sécurité et confort. C'est pourquoi la Fondation de France privilégie les projets associatifs destinés aux ménages aux revenus modestes, par la constitution de partenariats avec les collectivités locales et/ou les bailleurs sociaux et/ou les acteurs de l'économie sociale et solidaire susceptibles de répondre concrètement à ces besoins.

Sous condition qu'il y ait partenariat, le programme Habitat soutient :

- les actions locales d'incitation, de formation, d'accompagnement et de soutien à l'accès ou au maintien dans un logement à loyer réglementé. Il s'agit par exemple d'ateliers de recherche de logements, d'agences immobilières sociales, d'initiatives pour le logement des jeunes, d'auto-réhabilitation ou d'auto-construction, de projets liés à la précarité énergétique ;

Un appel à projets de la Fondation de France,
avec le soutien de la Fondation JM.Bruneau

FONDATION
JM.BRUNEAU
SOUS L'ÉGIDE DE LA FONDATION DE FRANCE

● la réalisation d'opérations publiques ou privées de logements accessibles aux ménages les plus modestes, permettant une diversité d'habitat et de voisinage. Ces opérations doivent ainsi favoriser le rapprochement, la compréhension et donc l'intégration sans heurt de populations différentes. Dans cet objectif, seront soutenus en priorité les projets d'habitats participatifs (groupés, coopératifs, alternatifs, solidaires...) qui permettront l'émergence de logements abordables et solidaires pour vivre ensemble autrement.

Pour favoriser l'engagement des acteurs locaux, la Fondation de France peut financer des actions d'information, de médiation, de motivation, d'études de faisabilité, d'ingénierie sociale et d'accompagnement de cette mixité.

Attention, le financement de la Fondation de France ne concerne pas les investissements sur le bâti.

Une attention particulière sera apportée :

- aux solutions de logements répondant aux besoins des travailleurs précaires ;
- aux dynamiques de groupes d'habitants permettant l'amélioration de la situation des propriétés fragilisées.

Exemples de projets soutenus

Création d'une nouvelle offre de logements durables à loyers maîtrisés accessibles à tous : habitat participatif, agence immobilière et sociale, appartement relais.

Actions d'information et de médiation entre habitants et élus pour l'implantation réussie de nouveaux logements.

Accompagnement des ménages aux économies d'énergie.

Aménagement de bâtiments communaux ou autres bâtiments vacants en logements (auto-réhabilitation par ex.) dans le cadre d'une politique globale de développement d'un territoire.

Auto-construction de logements sociaux ou très sociaux.

Création d'une offre de logements adaptée aux gens du voyage en voie de sédentarisation.

Axe 2

Vivre ensemble dans son territoire : des habitants impliqués dans leurs lieux de vie

Les relations de voisinage et les liens sociaux sont souvent déficients, fragilisés du fait de l'évolution du cadre de vie et des mutations urbaines. Des ménages se retrouvent ainsi isolés dans leur quartier, leur territoire ou leur logement. Leur participation à la réalisation de projets qui les concernent est rarement encouragée. C'est pourquoi la Fondation de France soutient des projets participatifs qui favorisent l'implication des habitants et la recherche de solutions collectives dans l'aménagement de l'espace public, la gestion renouvelée de ces espaces et la construction d'un mieux vivre ensemble.

Exemples de projets soutenus

Élaboration de chartes de voisinage.

Cogestion avec les habitants d'espaces publics inutilisés, travail commun sur la propreté ou sur les espaces verts par exemple.

Aménagement, autogestion ou cogestion de parties communes d'immeubles sociaux par les locataires.

Participation aux décisions des locataires d'une cité lors de la rénovation des immeubles.

Développement d'un lieu d'initiatives citoyennes.

Création d'un centre social de quartier avec les habitants.

Critères de sélection

- Les personnes en situation de fragilité sont prises en compte de manière durable ;
- l'implication des bénéficiaires est essentielle. Il est important de permettre aux habitants de s'organiser ensemble pour construire des solutions adaptées, et de favoriser l'autogestion ou la cogestion par les habitants lorsque ce sera possible ;
- la prise en compte des ressources des ménages (le « reste à vivre ») pour sécuriser leur projet d'habitat dans la durée ;

- le projet doit favoriser la diversité de l'habitat et des populations ;
- les solidarités de proximité sont encouragées pour contribuer au « vivre ensemble » ;
- l'appui de partenaires financiers est vivement souhaité.
- la demande de subvention doit être présentée par le porteur du projet.

Une attention particulière sera portée à l'innovation sociale et à l'implication citoyenne de toutes les catégories de populations et d'âges.

La Fondation de France peut financer ou co-financer :

Une aide au démarrage ou au développement d'un projet. Il s'agit d'un financement complémentaire dont la finalité de l'action intègre l'un des deux axes de l'appel à projets. Il peut se présenter sous plusieurs formes comme une participation à des frais d'ingénierie, à des charges de personnel, matériel... mais aussi d'évaluation pendant la durée de réalisation (< 3 ans).

Un financement est aussi possible pour la phase de faisabilité de votre projet (maturation, recherche de financements...) sur une durée de 6 à 8 mois.

La Fondation de France ne finance pas :

Le fonctionnement régulier des organismes auteurs des projets, les dépenses de matériaux et matériels pour les travaux, d'acquisition ou de réhabilitation, l'assistance sans implication active des bénéficiaires, les dispositifs habituellement pris en charge par les financements publics.

Les dossiers de maisons relais, résidences sociales, foyers de jeunes travailleurs... ne seront pas soutenus sur l'équipement mobilier. Si des projets sont très innovants, la Fondation de France étudiera la possibilité de financer d'autres éléments.

Comment répondre ?

Le dossier de candidature est téléchargeable sur fondationdefrance.org (rubrique Trouver un financement).

Le dossier complet accompagné des annexes sera adressé avant le **15 mars 2016** pour la première session, ou avant le **9 septembre 2016** pour la deuxième session, par voie postale et

par mail à l'adresse correspondant à votre département (voir carte au dos). Les projets reçus feront l'objet d'une présélection. Après instruction, les dossiers seront examinés par un comité d'experts.

Les décisions seront uniquement communiquées par voie postale.

Pour les associations qui pourraient avoir des difficultés à compléter ce dossier, un accompagnement pourrait vous être proposé. N'hésitez pas à nous solliciter.

Si vous n'avez pas l'assurance que votre projet réponde à notre appel à projets, nous vous conseillons de nous transmettre une courte note. Une réponse rapide vous sera faite.

Aides méthodologiques complémentaires

Afin d'encourager le développement de méthodologies adaptées, la Fondation de France pourra accorder des aides complémentaires au financement des projets retenus dans le cadre de cet appel à projets. Elles sont destinées à financer un accompagnement externe (diagnostic, adaptation du projet, plan d'action), des actions de formation ou d'échange de pratiques, dans les domaines suivants :

C+ Encourager la coproduction

Parce que les personnes en grande fragilité peuvent être exclues des processus participatifs, cette aide est destinée à encourager la coproduction des projets avec ces publics. Elle pourra financer un accompagnement méthodologique mais aussi les coûts liés la mobilisation des bénéficiaires.

e+ Comment agir pour l'environnement ?

Principalement dédiée aux structures peu ou pas investies dans l'environnement, cette aide complémentaire est destinée à mesurer les impacts environnementaux du projet et à rechercher des solutions pour en réduire les nuisances.